



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-troisième session
6-17 mai 2019

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Brunéi Darussalam

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.19-03027 (F) 260319 260319



* 1 9 0 3 0 2 7 *

Merci de recycler



I. Introduction et méthode

1. Le deuxième rapport du Brunéi Darussalam pour l'Examen périodique universel (EPU) a été examiné à la dix-neuvième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, le 2 mai 2014. Quatre-vingt-dix-sept recommandations parmi celles formulées ont été acceptées par l'État ; 78 n'ont pas été acceptées ; et 14 ont été partiellement acceptées. Le Brunéi Darussalam a soumis ses réponses à la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme le 19 septembre 2014, lors de laquelle le document final de l'Examen le concernant a été adopté.
2. Depuis l'adoption du dernier rapport, le Gouvernement de S. M. le Sultan (Yang Di Pertuan) du Brunéi Darussalam (le Gouvernement) s'est constamment efforcé de respecter son engagement de donner suite aux 97 recommandations acceptées en s'appuyant sur tous les acteurs compétents qui s'emploient à promouvoir le bien-être et les droits de la population, notamment les organisations non gouvernementales (ONG).
3. Le Groupe de travail interinstitutions, anciennement le Groupe d'experts interinstitutions, créé en 2008, a continué, dans le cadre du troisième cycle de l'EPU, d'assumer ses fonctions d'élaboration du rapport national, conformément aux Directives générales pour la préparation des informations fournies dans le cadre de l'Examen périodique universel (A/HRC/DEC/17/119). Le présent rapport expose les mesures prises par le Brunéi Darussalam en ce qui concerne le développement des droits de l'homme dans le pays et la mise en œuvre des recommandations acceptées.
4. Le rapport national a été rédigé au terme d'une série de consultations entre tous les acteurs compétents, notamment les organismes publics et les ONG. Une adresse email spécifique – brunei.upr2019@mfa.gov.bn – a été créée pour faciliter ce processus consultatif.

II. Programme national de développement

Wawasan Brunei 2035 (Ambition du Brunéi Darussalam pour 2035)¹

5. Le programme *Wawasan Brunei 2035* est la manifestation de l'engagement constant de Sa Majesté à assurer au Brunéi Darussalam le meilleur avenir possible et de son approche visionnaire à cet égard. La volonté de progrès que Sa Majesté nourrit pour son pays et son peuple a conduit à la création en 2014 du Conseil suprême du programme *Wawasan Brunei 2035*², qui a pour but la réalisation des trois objectifs suivants :
 - a) Objectif 1 : Des habitants éduqués, dotés de grandes compétences et accomplis ;
 - b) Objectif 2 : Une excellente qualité de vie ;
 - c) Objectif 3 : Une économie dynamique et viable.
6. De plus amples informations sont fournies à l'annexe 1.

Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement³

7. Le Brunéi Darussalam a été parmi les premiers pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Au moment où les objectifs du Millénaire pour le développement ont été rendus publics, en 2000, la pauvreté extrême était déjà inexistante au Brunéi Darussalam. En ce qui concerne l'égalité, le pays s'améliore progressivement. Le Gouvernement a mis en place des politiques nationales d'autonomisation des personnes aux revenus les plus modestes et de promotion de l'intégration économique de toutes les catégories de la population, indépendamment du genre, de la race ou de la religion. Il ressort des indicateurs en matière de santé que les efforts déployés par le Brunéi Darussalam ont donné des résultats comparables à ceux des pays développés. La lutte contre la propagation des maladies infectieuses a été efficace. A l'heure actuelle,

l'épidémie de VIH/sida n'a eu qu'une faible incidence dans le pays. Les filles et les garçons ont, à tous les niveaux, les mêmes possibilités en matière d'éducation. Le Brunéi Darussalam est aussi parvenu à sauvegarder son environnement et ses ressources naturelles conformément aux principes du développement durable. Sur la scène internationale, il fait toujours partie du partenariat mondial pour le développement et participe à la coopération technique visant à aider les pays les moins avancés.

III. Réalisation des objectifs de développement durable

8. Le Brunéi Darussalam reste profondément déterminé à s'appuyer sur ses succès dans le domaine des objectifs du Millénaire pour le développement en vue de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment ceux qui correspondent aux objectifs du programme *Wawasan Brunei 2035*, à savoir les objectifs 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 11 (Villes et communautés durables) et 12 (Consommation et production responsables).

9. En 2016, le Gouvernement a mis en place le Comité spécial de coordination nationale pour les objectifs de développement durable⁴, chargé de faciliter le suivi au niveau national des progrès vers la réalisation des objectifs du Programme 2030. Afin de progresser encore dans cette direction, le Brunéi Darussalam a participé activement aux réunions et ateliers régionaux et internationaux destinés à mieux faire comprendre le Programme 2030 et à promouvoir une coopération plus étroite en vue de la réalisation des objectifs qui y sont définis.

10. De plus amples informations sont fournies à l'annexe 2.

Pauvreté⁵

11. Le Brunéi Darussalam n'a pas défini officiellement de seuil de pauvreté. Plusieurs organismes ont toutefois été chargés d'apporter des solutions aux problèmes que rencontrent les familles ayant de faibles revenus : le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, par l'intermédiaire de son Département du développement communautaire, le Ministère des affaires religieuses, par l'intermédiaire du Conseil religieux islamique du Brunéi Darussalam, le Ministère de l'éducation et des ONG telles que *Yayasan Sultan Haji Hassanal Bolkiah* et *Majlis Kesejahteraan Masyarakat*. Les activités liées à la responsabilité sociale des entreprises prennent en outre une part de plus en plus importante dans les programmes d'éradication de la pauvreté.

12. Le Gouvernement a mis en place divers programmes destinés à s'attaquer aux problèmes sociaux, en particulier la pauvreté. Il a créé en janvier 1993 le Fonds fiduciaire des employés et en janvier 2010 un régime de pension complémentaire par contribution, qui ont tous deux pour objectif de permettre aux retraités de disposer d'une épargne adéquate. L'État participe aussi au financement de la retraite des personnes qui ne sont pas salariées ni chefs d'entreprise, qui peuvent aussi choisir d'adhérer au régime de pension complémentaire par contribution si elles ne sont pas couvertes par le régime de retraite gouvernemental.

13. En parallèle, le Département de collecte et de redistribution de la zakat⁶ du Conseil religieux islamique du Brunéi Darussalam est chargé d'apporter une assistance à ceux qui sont considérés comme pauvres⁷ ou indigents⁸ afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins élémentaires. Cette assistance permet à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille de survivre⁹. Depuis 2007, le Conseil religieux islamique du Brunéi Darussalam a mis en place divers programmes de formation destinés à fournir aux allocataires de la zakat les compétences et les outils qui leur permettront de sortir de la pauvreté et de ne plus dépendre de l'assistance publique.

14. Dans le cadre du *Projek Pembinaan Rumah Bantuan Golongan Daif, Fakir dan Miskin*, un projet de logement financé par la zakat, 97 maisons ont été attribuées à des

familles à faibles revenus éligibles dans le cadre du programme entre 2008 et 2018. Depuis 2018, 87 autres maisons ont été attribuées, et 10 autres doivent être restaurées.

15. En 2015, 6 516 ménages recevaient une aide du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ; ils n'étaient plus que 5 815 en octobre 2018. Par ailleurs, depuis octobre 2018, le Département du développement communautaire apporte à 134 personnes âgées allocataires d'une pension vieillesse une aide complémentaire afin d'atténuer les effets de la pauvreté¹⁰.

16. Le Conseil national des affaires sociales examine actuellement les politiques et plans nationaux de lutte contre la pauvreté et considère pour cela l'administration et le pays dans leur ensemble. Depuis avril 2016, quatre programmes ont été élaborés dans le cadre d'un projet pilote (le projet BKB100) destiné à évaluer la viabilité des politiques et programmes d'aide sociale :

- a) Le Plan pour l'emploi¹¹ ;
- b) Le programme *Berniaga Dari Rumah* (BDR)¹² ;
- c) Le programme *Perkasa Komuniti* (PPK) en faveur de l'autonomisation des populations¹³ ; et
- d) Le programme Jeunesse innovatrice et visionnaire (PIBB)¹⁴.

17. En janvier 2019, 89 bénéficiaires avaient trouvé un emploi grâce au Plan pour l'emploi. Sur les 68 participants au programme *Berniaga Dari Rumah*, 41 avaient créé leur entreprise à domicile. Sur les 31 participants au programme *Perkasa Komuniti*, deux avaient trouvé un emploi et trois avaient créé leur entreprise. Sur les 19 participants au programme Jeunesse innovatrice et visionnaire, 11 avaient trouvé un emploi, trois avaient créé leur entreprise et un avait poursuivi des études.

18. Le Brunéi Darussalam a conscience que la pauvreté est un problème réel auquel il convient d'apporter des solutions durables. Une croissance économique progressive, génératrice d'emplois et porteuse de perspectives économiques, permettra de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs fixés par le programme *Wawasan Brunei 2035*, et notamment de garantir la sécurité alimentaire et de progresser vers l'autosuffisance.

Logement convenable¹⁵

19. Le Gouvernement reste déterminé à améliorer la qualité de vie en offrant aux Brunéiens des logements durables et abordables, et ce afin de contribuer encore davantage à la stabilité politique et sociale du pays, ainsi qu'il ressort du programme *Wawasan Brunei 2035*. Il a commencé à agir en faveur du logement décent dès 1952, lorsque des terres cultivables, situées à Bunut et à Berakas, ont été attribuées à des familles. Le programme national pour le logement a été complété en 1984 par le programme pour les personnes sans terre et par le plan national pour le logement, tous deux destinés à permettre l'accès à des logements abordables.

20. Le programme national pour le logement est un programme qui s'inscrit dans une perspective de proximité et prévoit la construction non seulement de logements mais aussi d'écoles, de centres de santé, de centres sociaux, de mosquées et de commerces. Les membres d'une même famille sont encouragés à vivre à proximité les uns des autres. En août 2018, plus de 30 000 logements avaient été construits dans le cadre de ce programme, et 26 634 personnes avaient eu accès à un logement grâce au plan national pour le logement et au programme pour les personnes sans terre. Un total de 1 976 terrains à bâtir ont été attribués dans le même cadre.

21. L'État relogé aussi ceux qui ont perdu leur logement en raison d'une catastrophe. Ainsi, en 1981, les résidents de Kampung Ayer¹⁶ qui avaient perdu leur logement en raison d'un grand incendie ont d'abord été hébergés dans des refuges, puis relogés dans des maisons neuves à Kampung Perpindahan Mata-Mata Gadong. D'autres organismes, tels que le Conseil religieux islamique du Brunéi Darussalam et le *Yayasan Sultan Haji Hassanal Bolkiah*, permettent à ceux qui n'en ont pas les moyens de se loger.

22. Le Gouvernement cherche à favoriser l'accès à la propriété en proposant aux fonctionnaires des solutions de financement qui viennent compléter celles proposées par les institutions financières privées, telles que les banques.

Accès à l'eau potable¹⁷

23. Le Gouvernement estime qu'un système d'alimentation en eau efficace est essentiel pour garantir que la population ait accès à une eau potable salubre, d'un coût abordable et conforme aux normes définies par l'OMS en la matière et que la consommation d'eau n'ait pas d'effets néfastes sur les ressources hydriques¹⁸. Cent pour cent de la population ont accès à l'eau potable et 92 % ont accès à des installations d'assainissement améliorées¹⁹. Actuellement, le traitement des eaux usées est assuré gratuitement et ne génère aucun revenu. Le fonctionnement et l'entretien du réseau d'assainissement sont financés par des fonds publics.

Promotion de la compréhension entre les cultures et les religions et de l'harmonie sociale²⁰

24. Le Brunéi Darussalam est bien connu pour être un pays paisible où différentes races et religions cohabitent en harmonie, liées par la philosophie nationale de la Monarchie islamique malaise (Malay Islamic Monarchy – MIB)²¹. Aucun problème de haine raciale ou d'agression raciste n'y a jamais été signalé. Il n'a à ce jour jamais été fait état de tensions raciales dans le pays. Le droit de chacun de pratiquer sa religion est garanti par le paragraphe 1 de l'article 3 de la Constitution de 1959 du Brunéi Darussalam et par les principes islamiques²². Le pays applique une politique²³ de transparence, d'équité et de non-discrimination.

25. L'harmonie sociale qui règne au Brunéi Darussalam est alimentée par des valeurs sociales fortes qui découlent de l'importance donnée à la famille, au soutien de la communauté et au respect mutuel, ainsi que par l'instruction civique et religieuse obligatoire, qui crée des bases solides en ce qui concerne la foi et la religion. L'inclusion sociale est inhérente à la société brunéienne, où des personnes de tous horizons participent à diverses manifestations et festivités nationales, comme *Bandarku Ceria* (Ma ville vivante et animée)²⁴ et les « portes ouvertes » traditionnellement organisées dans le cadre des fêtes culturelles. Cette tradition contribue au renforcement de l'harmonie sociale et favorise l'amitié et la compréhension entre les communautés du pays. Depuis la création, en 2012, de la Journée nationale de la famille, le Brunéi Darussalam continue de célébrer cette fête qui met à l'honneur le rôle central que la famille joue toute l'année, et dans tous les secteurs de la société, dans la sauvegarde de l'harmonie et de l'intégration sociales²⁵.

26. Les mariages mixtes sont historiquement courants au Brunéi Darussalam. Il en est ainsi depuis le XIII^e siècle²⁶. En outre, le grand respect pour les anciens et pour les enseignants, quelles que soient leur race et leur religion, a toujours fait partie de la culture brunéienne. Les services publics accordent toujours un traitement préférentiel aux personnes âgées, et la Journée des enseignants est célébrée annuellement pour rendre hommage aux enseignants et à leur contribution à l'éducation dans le pays.

27. Le Brunéi Darussalam participe activement au dialogue interconfessionnel mondial et aux conférences qui ont lieu dans ce cadre²⁷, afin de promouvoir la tolérance, de mieux faire connaître la foi islamique et de présenter son modèle unique de coexistence²⁸.

28. Le Département du développement communautaire collabore avec les chefs de village afin d'apporter aux personnes vivant en zone rurale l'aide dont elles ont besoin pour faire face aux différentes difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Paix, justice et efficacité des institutions²⁹

29. Le Brunéi Darussalam a un système juridique double, dans le cadre duquel tous sont considérés de la même manière et traités de manière égale³⁰. Les lois ont pour but de

protéger la société contre toute forme de danger et d'injustice. Depuis le dernier Examen périodique universel, plusieurs mesures législatives ont été prises en vue de promouvoir et renforcer davantage la protection des droits de l'homme dans le pays.

30. Le Brunéi Darussalam défend fermement les principes fondamentaux des droits de l'homme. La charia renforce ces droits, car elle permet de mieux protéger la société contre les infractions particulièrement graves. Elle a un caractère dissuasif, tout en assurant aux accusés la protection de la justice, notamment en appliquant des critères d'établissement de la preuve plus exigeants. La charia a pour objectif de protéger la foi, la vie, la parenté, l'intelligence et la propriété.

31. Le Gouvernement a aussi créé divers comités directeurs et pris un certain nombre de mesures, consistant par exemple en des tournées d'information, des campagnes dans les médias et des programmes de formation en vue d'informer le public sur les lois existantes et de lui permettre de mieux les comprendre. Le public visé était constitué des Brunéiens, des personnes résidant au Brunéi Darussalam et de toutes les autres parties intéressées.

32. La peine de mort existe au Brunéi Darussalam, mais aucune exécution n'a eu lieu depuis 1996. Le Gouvernement est fermement convaincu que chacun devrait avoir une chance de se repentir, et le système de justice pénale fonctionne de manière à garantir que les criminels puissent se réinsérer grâce à un dispositif de prise en charge globale pendant et après l'incarcération.

IV. Faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme

33. Le Brunéi Darussalam a toujours un niveau de vie élevé, avec un produit intérieur brut par habitant de 39 752,40 dollars du Brunéi en 2017³¹. Ses hauts revenus et sa faible population (421 300 habitants) lui permettent de maintenir une politique généreuse en matière d'imposition sur le revenu et de protection sociale. La population brunéienne bénéficie toujours d'une éducation gratuite, d'aides dans les domaines de l'eau, du logement, de l'électricité, des carburants et des aliments de base, et de soins de santé de grande qualité. Le taux de criminalité est bas, et le renforcement des mesures d'application de la loi s'est poursuivi.

34. Le Gouvernement aspire à garantir une vie meilleure à tous les hommes, femmes et enfants du pays. Dans le cadre de ses efforts pour renforcer l'action sociale et le développement, le Brunéi Darussalam a élaboré plusieurs politiques, programmes locaux et services sociaux en faveur des personnes vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes autrement capables (personnes handicapées)³².

35. La création de plusieurs comités, notamment le Comité spécial pour la prévention des activités immorales et de la criminalité³³, qui est dirigé conjointement par le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires religieuses, a contribué à faire baisser le taux de criminalité en rendant possibles des mesures d'intervention et de prévention efficaces. Entre 2014 et 2017, le nombre d'affaires criminelles traitées par la Police royale du Brunéi Darussalam est passé de 4 128 à 3 424, soit une baisse de 17,05 %. La place majeure traditionnellement accordée à l'institution familiale et le système d'éducation globale du Brunéi Darussalam constituent d'importants éléments de prévention de la criminalité.

36. Le Gouvernement continue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le pays dans le cadre d'un mécanisme consultatif interinstitutions³⁴, en coopération avec diverses ONG. Les activités menées dans ce contexte comprennent l'élaboration de textes législatifs et la mise en œuvre des programmes pertinents³⁵.

Institution de la famille³⁶

37. Le Gouvernement considère que la famille joue un rôle essentiel dans la vie de chacun et qu'elle est un pilier de la communauté et de la nation. La priorité de son

programme de développement a donc toujours été de renforcer l'institution de la famille en créant, grâce à diverses mesures relatives à l'éducation, à la santé, au logement et à la protection sociale, un environnement social qui lui soit favorable.

38. La culture malaise traditionnelle et les valeurs islamiques font partie intégrante du mode de vie brunéien et jouent un rôle important dans la préservation de valeurs positives dans la société. Ces valeurs sont en outre inculquées dès le plus jeune âge grâce aux programmes scolaires qui incluent des enseignements sur l'islam et sur la philosophie nationale de la Monarchie islamique malaise.

39. Le Comité spécial sur les femmes, les enfants et l'institution de la famille, placé sous l'autorité du Conseil national des affaires sociales, a été chargé d'élaborer des plans d'action destinés à résoudre les questions liées à la famille et les problèmes spécifiques que rencontrent les femmes et les enfants³⁷. À ce jour, le Comité spécial a approuvé un plan d'action sur le renforcement de l'institution de la famille, dont les deux principaux objectifs stratégiques sont de maintenir un filet de sécurité sociale pour les familles et de renforcer le système de protection de la famille grâce au renforcement de l'institution familiale³⁸.

40. Chaque année, le premier dimanche de mai, le Brunéi Darussalam célèbre la cellule familiale en tant que pilier de la société à l'occasion de la Journée nationale de la famille. La septième Journée nationale de la famille, dont le thème était « *Keluargaku Penyayang, Negara Gemilang* » (« *Ma famille aimante et mon glorieux pays* »), a été célébrée le 6 mai 2018. À cette occasion ont été organisées des campagnes nationales et des activités mettant en avant l'importance fondamentale de l'amour et de l'attention au sein de la famille pour constituer une société saine, harmonieuse et épargnée par les maux tels que la toxicomanie.

41. Le Gouvernement met l'accent sur l'importance d'une société sans drogues. Par l'intermédiaire de la Division de la prévention et de l'éducation antidrogue du Bureau de contrôle des stupéfiants, il continue d'intensifier ses efforts en vue de sensibiliser l'ensemble de la population aux effets néfastes des produits stupéfiants. Cette sensibilisation prend diverses formes, notamment des conférences et des expositions, ou encore la diffusion via les réseaux sociaux d'informations sur la toxicomanie et sur les réseaux internationaux de trafic de drogues. Un programme éducatif (le programme SINAR), destiné aux élèves de cinquième et de septième année, a été mis en place dans tout le pays, en coopération avec le Ministère de l'éducation. Le Brunéi Darussalam étant membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), il a intégré la campagne « *ruban vert et blanc de la lutte antidrogue* » dans ses campagnes nationales de sensibilisation contre la drogue. Il est aussi membre du Plan de Colombo et participe activement à son Programme consultatif antidrogue.

42. Depuis 2016, les routes autour de la capitale, Bandar Seri Begawan³⁹, sont fermées chaque dimanche matin afin de permettre à la population de s'adonner au sport et à des activités de loisir, par exemple le cyclisme⁴⁰, ou encore de mener des activités commerciales, dans le but de promouvoir un mode de vie sain et de renforcer l'institution familiale. Ce programme, intitulé « *Bandarku Ceria* », a depuis été étendu à tout le territoire.

43. Le Gouvernement continue de mettre en place des politiques et des programmes visant à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, notamment des mesures de retraite anticipée visant à ce que les personnes concernées puissent avoir une vieillesse active au sein de leur famille. Le fait de prendre soin de ses proches vulnérables, notamment les jeunes et les personnes âgées, est une obligation au regard des valeurs culturelles et religieuses du Brunéi Darussalam. Les prêches du vendredi sont une occasion de sensibiliser l'ensemble de la population à la nécessité de renforcer les liens familiaux.

44. Au vu du nombre croissants de parents qui travaillent, le Gouvernement a encouragé la création de crèches sur les lieux de travail. En outre, plusieurs garderies privées sont apparues pour répondre aux besoins des parents qui ne trouvent pas de mode de garde.

45. L'élaboration par le Comité spécial sur les femmes, les enfants et l'institution de la famille de plusieurs plans d'action fait partie des mesures prises par le Brunéi Darussalam pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité pour l'élimination de

la discrimination à l'égard des femmes en 2014 et par le Comité des droits de l'enfant en 2016.

Femmes⁴¹

46. Au Brunéi Darussalam, les femmes ont les mêmes chances que les hommes dans les domaines de l'éducation, de la formation, des soins de santé, de l'emploi, de la propriété des biens, des prestations sociales et de la citoyenneté, notamment. Les femmes participent à la vie économique sur un pied d'égalité avec les hommes et ont accès aux mesures d'incitation et de soutien à l'entrepreneuriat, telles que les programmes d'aide financière, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les conseils aux entreprises, et la formation. Les femmes participent également activement aux activités sportives et sont bien représentées dans les manifestations régionales et internationales. En 2012, le pays a envoyé sa première athlète olympique aux Jeux olympiques de Londres pour participer à l'épreuve du 400 mètres haies.

47. Le 1^{er} novembre 2013, le Brunéi Darussalam a soumis son rapport unique valant rapport initial et deuxième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui l'a examiné le 29 novembre 2014. Les recommandations formulées par cet organe sont actuellement étudiées en vue de leur inclusion dans le projet de plan d'action national consacré aux questions relatives aux femmes ; cela témoigne de la volonté des autorités de mettre au point et de réaliser des stratégies et interventions ciblées pour améliorer les droits des femmes.

48. Au niveau de l'ASEAN, le Brunéi Darussalam est représenté à la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant, où il compte trois représentantes depuis 2010. En outre, le Brunéi Darussalam participe aux travaux de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN et du Comité de l'ASEAN sur les femmes. Membre actif de l'ASEAN, le Brunéi Darussalam a joué un rôle moteur dans l'élaboration des Directives tenant compte des questions de genre pour le traitement des femmes victimes de la traite, lors d'un atelier qu'il a accueilli en 2014 ; ces Directives ont été par la suite adoptées en 2015, lors de la dixième réunion de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant.

49. Au niveau international, le Brunéi Darussalam est actif au sein de l'Institut pour l'autonomisation des femmes du Mouvement des non-alignés, du Commonwealth et d'autres instances. Il coopère également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre de l'ASEAN en vue de bénéficier d'une assistance technique pour la mise en œuvre de programmes et stratégies innovants en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

50. La présence du Brunéi Darussalam dans ces différentes instances lui a permis de bénéficier de la mise en commun de connaissances, de données d'expérience, de services de renforcement des capacités et de pratiques optimales, autant de choses qui renforcent encore les efforts constants que déploie le Gouvernement pour promouvoir et protéger les femmes dans le pays.

51. Les femmes sont bien représentées au Conseil législatif, où trois d'entre elles, dont deux jeunes, sont entrées le 13 janvier 2017. Elles constituent un moyen important pour la population de se faire entendre. Elles incitent activement les communautés, en particulier les jeunes, à comprendre les enjeux locaux et dialoguent fréquemment avec les autorités. Le nombre de femmes à la tête d'ONG pour la jeunesse actives dans différents domaines à l'échelle locale a augmenté.

52. Le Brunéi Darussalam a depuis longtemps pour politique de garantir l'accès universel à l'éducation. Selon le rapport mondial 2017 sur les disparités entre les sexes du Forum économique mondial⁴², le Brunéi Darussalam s'est classé premier en termes de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les filles et les femmes ont les mêmes chances que les garçons et les hommes de perfectionner leurs connaissances

et leurs compétences, en particulier dans des domaines en mutation tels que les TIC⁴³. Selon le rapport précité, les filles ne sont pas loin derrière les garçons pour ce qui concerne le taux d'alphabétisation (94,7 % contre 97,4 %). En outre, les filles étaient plus nombreuses que leurs homologues masculins à être inscrites dans l'enseignement secondaire et supérieur.

53. Selon le rapport mondial 2018 du Forum économique mondial, l'écart de participation des femmes et des hommes au marché du travail au Brunéi Darussalam s'est réduit. Le pays s'est classé au douzième rang des pays d'Asie concernant l'égalité des sexes et occupe le quatre-vingt-dixième rang au niveau mondial, ce qui représente une progression de 12 places par rapport à l'année précédente. Parallèlement, le classement du pays en matière de scolarisation a également nettement progressé, le Brunéi Darussalam s'étant distingué en se classant premier pour ce qui est du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur. Le Brunéi Darussalam a également amélioré son classement sur le critère « participation et perspectives économiques des femmes » grâce à une plus grande égalité salariale et arrive en 16^e position sur ce critère. Le pays occupe également la 19^e place sur d'autres indicateurs, y compris le nombre de femmes siégeant au Parlement, occupant un poste dans la haute fonction publique ou exerçant une fonction dirigeante en entreprise.

54. Afin de faire face aux besoins croissants des femmes et des enfants en termes de soins de santé, une unité dédiée a été créée au sein de l'hôpital public Raja Isteri Pengiran Anak Saleha ; les travaux, qui se sont achevés en décembre 2014 et ont coûté 64 655 348,84 dollars du Brunéi, ont permis de relever le niveau de soins offerts à ces catégories de population. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre le règlement relatif au congé de maternité, adopté en 2011, qui vise à coordonner la prise en compte des besoins avant et après une naissance ainsi que de la santé des mères qui travaillent. En vertu de ce règlement, les femmes ont droit à cent cinq jours de congé de maternité, alors que ce congé n'était que de cinquante-six jours avant 2011.

55. Le Gouvernement a accompli des progrès notables pour favoriser l'égalité des chances des femmes sur le marché du travail et revaloriser leur rôle dans la construction de l'État. La part des femmes dans la population active est passée de 56,4 % en 2001 à 58,3 % en 2014. Un plus grand nombre de femmes occupent aujourd'hui un emploi dans les secteurs qui étaient traditionnellement dominés par les hommes, comme l'aviation, l'ingénierie et le transport maritime. En novembre 2012, la compagnie aérienne nationale du Brunéi Darussalam, la Royal Brunei Airlines (RB), est devenue la première compagnie d'Asie du Sud-Est à avoir une femme commandant de bord. Par la suite, en décembre 2013, la compagnie a effectué son premier vol avec un équipage entièrement féminin. Le Brunéi Darussalam compte actuellement six femmes pilotes de ligne. Six femmes membres des Forces armées royales ont participé aux opérations de maintien de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), pendant les dix années durant lesquelles le Brunéi Darussalam y a participé.

56. Dans le domaine du pouvoir et de la prise de décisions, le Brunéi Darussalam a enregistré des progrès en matière d'avancement professionnel des femmes dans différents secteurs, y compris dans les professions juridiques, politiques et financières ainsi que dans les fonctions dirigeantes. Les femmes sont parvenues à se hisser au plus haut niveau et occupent, notamment, les postes d'ambassadeur itinérant, d'ambassadeur, de membre du Conseil législatif, de ministre-adjoint, de procureur général, de magistrat à la Haute Cour, de secrétaire permanent, de solliciteur général et de directeur général dans les secteurs public et privé, y compris les banques. Les femmes exercent également des fonctions de responsabilité dans les établissements d'enseignement supérieur et les organes chargés de l'application de la loi et exercent comme procureurs dans les tribunaux islamiques et civils. Le nombre de femmes chefs d'entreprise dans le pays est en augmentation, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du commerce de détail et des services professionnels. Selon le rapport 2017 du Fonds économique mondial sur les disparités entre les sexes, le Brunéi Darussalam occupait le cinquante-huitième rang en ce qui concerne les femmes siégeant au Parlement, occupant un poste dans la haute fonction publique ou exerçant une fonction dirigeante en entreprise. Il s'est classé onzième concernant le critère d'égalité salariale pour un travail équivalent.

57. Le Brunéi Darussalam a une politique de nationalité unique et ne reconnaît pas la double nationalité. La loi sur la nationalité du Brunéi Darussalam (chap. 15) prévoit que le père ou la mère peut transmettre la nationalité brunéienne à son enfant. Toute femme brunéienne mariée à un ressortissant étranger peut transmettre sa nationalité à son enfant par enregistrement, conformément à l'article 6 de la loi précitée. En outre, bien que la loi ne prévoit pas expressément qu'une Brunéienne puisse transmettre sa nationalité à son époux si celui-ci est étranger, ce dernier peut l'obtenir s'il en fait la demande selon les modalités établies aux articles 5.1 et 8.1 de ladite loi.

58. Les questions relatives aux femmes bénéficient d'un solide appui du Conseil des femmes du Brunéi Darussalam, ONG faitière dont l'objectif premier est d'améliorer la condition de la femme dans tous les domaines et en particulier dans ceux de l'éducation, de l'économie, de la protection sociale, et de la culture ainsi que dans la société en général⁴⁴. Le Conseil s'est employé à encourager la réalisation des objectifs prioritaires arrêtés par le pays concernant les femmes au moyen de partenariats avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, qui lui fournit une aide financière pour réaliser des programmes tels que la Journée des femmes de l'ASEAN.

59. Le Gouvernement a établi tout un éventail de mécanismes pour faire face au problème de la violence familiale, allant de la prévention à la protection. Tout couple musulman ayant l'intention de contracter mariage est tenu de suivre un programme de formation pré-nuptiale afin de se préparer convenablement à la vie et aux responsabilités conjugales. Des conseils sont également prodigués aux couples rencontrant des problèmes conjugaux afin de les aider à résoudre leurs différends. Lorsque la vie commune n'est plus possible, les époux sont encouragés à parvenir à un divorce à l'amiable, par consentement mutuel et à faire en sorte que l'épouse ne subisse pas de préjudices. Constitue une infraction le fait de causer des souffrances physiques à une personne, quel que soit son statut matrimonial ou sa religion. La diffusion fréquente sur les chaînes de télévision nationale de clips vidéo à visée pédagogique sur la question de la violence familiale permet de sensibiliser le public et d'appeler son attention sur ce problème important.

Enfants⁴⁵

60. Les enfants constituent une part importante de la population du Brunéi Darussalam. Selon l'étude semestrielle de la population réalisée en 2017, les enfants de moins de 15 ans représentaient 21,8 % de la population.

61. Le 10 août 2015, le Brunéi Darussalam a retiré ses réserves aux paragraphes 1 et 2 de l'article 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la protection de l'enfant privé de milieu familial et abrogé l'alinéa a) de l'article 21 de la loi relative à l'adoption. En outre, le 13 juillet 2015, le Brunéi Darussalam a soumis son rapport valant deuxième et troisième rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant, que celui-ci a examiné le 21 janvier 2016.

62. La loi relative aux Forces armées royales brunéiennes (chap. 149) interdit l'enrôlement de personnes âgées de moins de 18 ans dans les Forces armées royales et dans l'armée de réserve. À cet égard, le 17 mai 2016, le Brunéi Darussalam a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

63. Le Brunéi Darussalam considère les enfants comme un atout précieux. Il reconnaît également qu'ils peuvent être affectés par les conséquences de difficultés socioéconomiques, les comportements déviants et la violence. Le Comité spécial sur les femmes, les enfants et l'institution de la famille a approuvé le Plan national d'action pour l'enfance, qui comprend deux volets stratégiques : le renforcement des politiques applicables et du cadre législatif pertinent ; et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des services sociaux pour l'enfance⁴⁶. Cela témoigne de la volonté du pays d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des interventions ciblées pour améliorer les droits de l'enfant.

64. Les droits de l'enfant sont garantis par la loi et mis en œuvre au moyen de différents textes qui s'appliquent à tous les citoyens et résidents du pays, dont l'article 103 de l'ordonnance de 2009 sur l'emploi, qui a été modifié en 2015 afin d'interdire le travail des enfants dans les entreprises industrielles⁴⁷. Le Brunéi Darussalam dresse actuellement une liste des travaux dangereux interdits aux enfants et aux jeunes, qui devrait être arrêtée définitivement en 2019.

65. Le Code pénal (chap. 22) assure la protection de l'enfance contre l'exploitation sexuelle et érige en infractions les actes qui portent atteinte à la fragilité de l'enfant. Le Code pénal a en outre été modifié en 2017 afin d'élargir la définition du viol⁴⁸ et les sanctions applicables à différentes infractions ont été renforcées⁴⁹.

66. Le Gouvernement a établi en 2006 une permanence téléphonique (le 141) qui permet à la population de dénoncer des faits et de recevoir immédiatement des conseils prodigués par des personnes formées. Les appels sont enregistrés conformément aux prescriptions de Child Helpline International. En tant qu'organisme chef de file pour la Convention relative aux droits de l'enfant, le Département du développement communautaire travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, y compris la Police royale du Brunéi Darussalam, le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation, afin de garantir que tous les faits dénoncés, y compris les actes de maltraitance des enfants, font l'objet d'une attention immédiate et effective. Il est en outre envisagé d'améliorer l'accès à la permanence téléphonique et la confidentialité des appels.

67. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports procède actuellement au réexamen des lois et règlements ci-après afin d'améliorer le bien-être général et la qualité de vie de la population :

- a) La loi sur les centres de soins pour enfants ;
- b) Le règlement sur les centres de soins pour enfants ; et
- c) La loi sur les pensions de vieillesse et d'invalidité (chap. 18).

68. En concertation avec les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé et les ONG, le Gouvernement mène régulièrement des actions en direction des enfants afin de les sensibiliser et de leur fournir des informations sur les droits de l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Brunéi Darussalam a organisé en 2017 le premier Forum biennal national des enfants, qui leur a permis d'échanger des idées et des points de vue sur les questions qui les concernent. Au niveau régional, le pays a accueilli le cinquième Forum des enfants de l'ASEAN en 2018 sur le thème « Nos enfants, notre avenir, notre ASEAN », avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Représentant spécial de l'UNICEF au Brunéi Darussalam a participé à ces deux manifestations.

69. Depuis 2010, le Gouvernement a nommé quatre représentantes à la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant. Le Brunéi Darussalam met actuellement en œuvre le Plan d'action de l'ASEAN pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants, qui fait suite à l'adoption de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants de l'ASEAN, à Bandar Seri Begawan, en octobre 2013.

70. Le Brunéi Darussalam s'apprête à accueillir, au cours du troisième trimestre de 2019, la dix-neuvième réunion de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la sixième consultation du Comité de l'ASEAN sur les femmes et de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la dix-huitième réunion du Comité de l'ASEAN sur les femmes et la onzième Conférence du Comité sur les femmes de l'ASEAN et de ses trois pays partenaires ; l'objectif est d'améliorer encore la collaboration au niveau régional sur les questions relatives aux droits des femmes et des enfants.

71. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, en coopération avec l'UNICEF, prévoit de réaliser un projet de formation en trois volets qui comprendra un atelier sur les outils d'évaluation et de traitement à l'intention des professionnels et des agents travaillant avec les enfants, y compris des membres du Comité de protection de l'enfance.

Jeunes⁵⁰

72. Le Brunéi Darussalam considère que les jeunes sont des partenaires du développement qui jouent un rôle important dans la construction de l'avenir du pays. À cet égard, s'appuyant sur la philosophie nationale de la Monarchie islamique malaise, le Gouvernement continue de mettre en œuvre et de renforcer la politique nationale de la jeunesse établie en 2002 afin de former une jeunesse caractérisée par l'excellence et prête à relever les défis de demain. Cette politique a servi de ligne directrice pour élaborer des programmes nationaux pour les jeunes qui mettent l'accent sur six domaines clés, à savoir : l'épanouissement personnel et l'instruction, l'emploi et la formation, les compétences de dirigeants, l'entrepreneuriat, l'entente internationale et les services rendus à autrui et à la nation.

73. Le Brunei Darussalam célèbre le 1^{er} août de chaque année la Journée nationale de la jeunesse, et ce depuis 2006. Cette Journée a été reconnue officiellement par S. M. le Sultan (Yang Di Pertuan) du Brunéi Darussalam, dans le but de soutenir et de montrer les progrès réalisés par les jeunes dans le pays et à l'étranger.

74. À l'instar d'autres États membres de l'ASEAN, le Brunéi Darussalam a adopté la Déclaration de l'ASEAN sur l'indice du développement des jeunes de l'ASEAN en 2017. Cette Déclaration constitue un tremplin pour les projets axés sur l'épanouissement des jeunes dans la région, comme le reflète le premier indice du développement des jeunes de l'ASEAN, qui recouvre l'éducation, la santé et le bien-être, le travail et les perspectives d'emploi, la participation et le dialogue, et la connaissance de l'ASEAN, de ses valeurs et de son identité. Le score global du Brunéi Darussalam sur cet indice était de 0,758 en 2015, avec une tendance à la hausse depuis 2011. Les résultats obtenus par le pays dans le domaine de l'éducation et dans celui de la santé et du bien-être sont nettement supérieurs à la moyenne régionale.

75. Le Gouvernement a instauré, depuis 2011 un service national de la jeunesse d'une durée de trois mois. Celui-ci met l'accent sur les services sociaux, l'éducation et le développement communautaire et vise à éveiller le potentiel et la conscience des jeunes en tant que membres de la société à la fois respectueux des règles et productifs. Le programme comprend différents volets qui visent à renforcer les liens, créer des réseaux de jeunes, apporter aux jeunes des compétences d'encadrement, inculquer des valeurs morales positives et promouvoir la responsabilité civique et sociale. En 2017, le nombre d'ancien participants s'élevait à 2 149 jeunes.

76. Le Centre pour le développement des jeunes continue de proposer différents cours inspirés des besoins des entreprises qui sont homologués et reconnus par la société City and Guilds. L'objectif du Centre est d'améliorer l'aptitude des jeunes à l'emploi au moyen de stages en entreprise et de modules de formation.

77. Les stratégies mises en place par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour améliorer les chances des jeunes de créer une entreprise et les soutenir dans cette démarche comprennent, notamment, la Semaine de développement de l'entrepreneuriat des jeunes, organisée par le Centre pour le développement des jeunes et le Centre pour la jeunesse. En 2017, un comité directeur national de haut niveau sur l'entrepreneuriat des jeunes a été mis en place afin d'améliorer le suivi et la coordination des initiatives prises dans ce domaine au Brunéi Darussalam.

78. *Darussalam Enterprise*⁵¹ a lancé plusieurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat⁵².

79. Le Gouvernement a investi dans des programmes qui ont pour but de donner aux jeunes les compétences voulues pour faire preuve de persévérance et de leur donner la possibilité de participer volontairement à des activités de développement communautaire afin de leur permettre de devenir des dirigeants. Aujourd'hui, 37 des 96 ONG représentant la jeunesse que compte le pays ont pris activement part à des activités de développement communautaire.

80. Le Brunéi Darussalam continue de mettre en œuvre un programme destiné aux jeunes cadres ; lancé en 2017, il vise à développer les compétences de dirigeants que pourraient avoir les fonctionnaires en poste depuis moins de deux ans, en utilisant

notamment des méthodes d'encadrement adaptées et efficaces et en s'inspirant des pratiques optimales observées dans les secteurs privé et public à l'échelle internationale.

81. Le Gouvernement a créé en 2017 un centre de perfectionnement professionnel, le « Pusat Pembangunan Kapasiti », qui est une structure multiprogramme de formation professionnelle gérée par le Ministère de l'énergie, de la main-d'œuvre et de l'industrie. L'objectif du centre est de former des diplômés prêts à occuper un emploi en adaptant la formation au développement industriel et aux besoins du pays⁵³.

82. Le programme d'apprentissage *i-Ready*, lancé en avril 2017, est un programme triennal qui vise à rapprocher les personnes au chômage titulaires d'une licence ou d'un diplôme supérieur des entreprises des secteurs public et privé et à améliorer leur « employabilité ». Pendant toute la durée du programme, les élèves sont suivis par leur organisation hôte afin de veiller à ce que la formation qu'ils reçoivent corresponde aux besoins de l'entreprise. Le Gouvernement verse aux intéressés une allocation mensuelle pendant trois ans au plus. En décembre 2018, 1 990 diplômés s'étaient inscrits au programme, qui comptait 361 organisations hôtes ; 82 % des élèves sont rattachés à une entreprise exerçant dans le secteur privé, les 18 % restants étant associés à une entreprise du secteur public. Depuis le début du programme, 409 diplômés sont passés à une activité à temps plein dans l'entreprise qui les a accueillis.

83. Le Brunéi Darussalam continue de participer, notamment, aux programmes ci-après : Ship for Southeast Asian and Japanese Youth Programme (SSEAYP), Japan-East Asia Network of Exchange for Students and Youths (JENESYS), Brunei-Korea Youth Exchange Programme, ASEAN-China Youth Camp, Singapore-Brunei Youth Leadership Programme (SBYLEP), Commonwealth Youth Programmes, et United States' Young Southeast Asian Leaders Initiative (YSEALI). Ces programmes ont pour objet de favoriser le renforcement des compétences en matière d'encadrement et la création de réseaux de jeunes en Asie du Sud-Est. En 2018, on estimait qu'environ 135 jeunes avaient participé au programme YSEALI et 1 029 au programme SSEAYP. Plusieurs jeunes Brunéiens se sont également distingués au niveau international pour leurs activités bénévoles⁵⁴.

Personnes âgées⁵⁵

84. Le Brunéi Darussalam attache une grande importance au bien-être des personnes âgées et à la protection et à la promotion de leurs droits. La protection des personnes âgées fait non seulement partie intégrante des valeurs sociales et culturelles du peuple brunéien, mais est aussi une obligation importante incombant au Gouvernement, dont il s'acquitte dans le cadre d'une approche interinstitutionnelle et « pan-nationale » bien coordonnée. Les personnes âgées sont considérées comme un pilier essentiel de la société et constituent des partenaires expérimentés pour le développement de la nation en vue de la réalisation du programme *Wawasan Brunei 2035*. En 2017, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient environ 5,4 % de la population. Selon les estimations de l'ONU, le nombre de personnes âgées devrait doubler dans le pays d'ici à 2035⁵⁶.

85. Les valeurs familiales sont un élément vital du tissu moral de la société brunéienne. Le pays reconnaît l'importance de l'institution de la famille et le rôle important qu'elle joue pour le bien-être de chaque membre de la société. Au Brunéi Darussalam, il est courant que plusieurs générations vivent ensemble sous le même toit. Ce système de famille élargie est le fondement d'un environnement symbiotique, sûr et propice à la prise en charge des personnes âgées et des jeunes enfants.

86. Au niveau régional, le Brunéi Darussalam collabore étroitement avec d'autres États membres de l'ASEAN pour promouvoir le bien-être des personnes âgées et notamment les encourager à rester actives et bien portantes. Avec le Viet Nam, le Brunéi Darussalam copréside actuellement les travaux d'élaboration de matériels d'information, d'éducation et de communication sur le vieillissement sain et actif (2017-2019). Cette politique est conforme à la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement intitulée « Autonomiser les personnes âgées au sein de l'ASEAN », adoptée en 2015, et au projet de recherche sur la prise en charge des personnes âgées de l'ASEAN+ 3, intitulé « Le rôle des familles et des systèmes de soutien locaux et nationaux », réalisé en 2017.

87. Le Conseil national chargé des questions sociales a établi le Comité spécial sur les personnes âgées et les personnes handicapées, qui est chargé de réaliser différents programmes et d'offrir des services sociaux pour soutenir les groupes vulnérables dans des domaines tels que le logement, la santé, l'emploi, les transports, les loisirs et la participation à la vie sociale.

88. En mai 2017, le Conseil national chargé des questions sociales a passé en revue et approuvé le Plan d'action pour les personnes âgées, qui est conforme au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et à la Stratégie et au Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020). Le Plan d'action brunéien vise à faire en sorte que les Brunéiens restent actifs en en bonne santé et poursuit les trois grands objectifs suivants :

- a) Veiller à ce que les personnes âgées soient productives et autonomes ;
- b) Assurer la protection et le bien-être des personnes âgées ; et
- c) Créer des dispositifs de soutien pour les personnes âgées afin de créer un environnement convivial et de les encourager à participer activement à la vie de la communauté.

89. Le 11 octobre 2018, à l'occasion de la Journée internationale pour les personnes âgées, un atelier a été organisé pour discuter du Plan d'action et garantir qu'il soit tenu compte des recommandations formulées par les personnes âgées ayant participé à l'atelier.

90. Le Gouvernement continue de fournir aux citoyens et aux résidents, en particulier aux jeunes et aux personnes âgées, des locaux gérés par le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports. Depuis la création du premier Centre d'activités pour personnes âgées en mars 2013, une nouvelle structure a été mise en place en 2017, qui fait office de centre d'appui de proximité et permet aux personnes âgées de s'adonner à diverses activités favorisant un mode de vie sain. Le Centre de proximité de Bistari a été créé en 2018 afin de rapprocher les personnes âgées et les jeunes moyennant des activités destinées à faciliter l'apprentissage et qui encouragent la participation de tous, quel que soit l'âge; d'autres centres de ce type seront établis dans tous les districts.

91. Dans la foulée du Plan d'action national multisectoriel du Brunéi Darussalam pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles 2013-2018, des mesures ont été prises pour améliorer la qualité de la prise en charge et du traitement des personnes atteintes de maladies non transmissibles. Le Ministère de la santé continue de suivre une approche globale et holistique en matière de prise en charge des personnes âgées, dans le but, notamment :

- a) De garantir une qualité de vie optimale ;
- b) De mieux faire connaître les quatre principaux syndromes gériatriques, à savoir les chutes, l'incontinence, la démence et la dépression ; et
- c) De renforcer les moyens humains afin de pouvoir fournir des services dans tous les contextes.

92. Des progrès ont été effectués dans la mise en œuvre du Plan d'action pour ce qui est de la prise en charge des personnes âgées :

- a) Les services gériatriques de l'hôpital Raja Isteri Pengiran Anak Saleha fournissent des soins ambulatoires et hospitaliers dans les hôpitaux de district ; des soins sont aussi dispensés dans les services de proximité et une ligne d'assistance téléphonique palliative a été mise en place ;
- b) En mai 2015, un centre de proximité de soins courants et de réadaptation, appelé Centre Pusat Amal Cerah Sejahtera, a été établi afin de fournir des services complets d'évaluation des patients âgés, victimes d'un accident vasculaire cérébral ou handicapés ; et
- c) Le Ministère de la santé réalise des programmes et des activités pédagogiques pour sensibiliser la population aux problèmes de santé, en collaboration avec les parties prenantes concernées telles que le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et les Centres d'activités pour personnes âgées.

93. Le Ministère de la santé, par l'intermédiaire du Centre de promotion de la santé et en coopération avec diverses parties prenantes, a mis en œuvre le programme « Vie saine » pour les personnes âgées dans les districts de Brunéi-Muara, Belait et Tutong⁵⁷. L'objectif est de permettre aux personnes âgées d'adopter un mode de vie sain. Le programme s'articule autour de séances d'éducation sur la santé, de bilans médicaux, de séances d'accompagnement aux courses alimentaires, et de réunions avec les personnes âgées sur les questions touchant à la santé.

94. Pour garantir la protection et la sécurité sociale des personnes âgées, le Gouvernement verse une allocation vieillesse mensuelle aux citoyens et résidents permanents ayant atteint l'âge de 60 ans. Le nombre de bénéficiaires est passé de 32 850 en 2017 à 35 138 en décembre 2018.

Handicap⁵⁸

95. Au mois de juillet 2018, le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports avait enregistré un total de 6 506 personnes autrement capables dans le pays. Le Brunéi Darussalam utilise l'expression « autrement capables » depuis 2015 pour se référer aux personnes handicapées, car il a conscience du fait que les personnes sont dotées de capacités différentes. C'est pour cette raison que le pays reste déterminé à garantir que ces personnes aient les mêmes droits et possibilités que les autres et qu'elles puissent vivre leur vie, être reconnues et participer pleinement à la société. Comme suite à sa ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 11 avril 2016, le Brunéi Darussalam élabore actuellement des propositions en vue d'intégrer les dispositions de la Convention dans le programme *Wawasan Brunei 2035*.

96. Le Brunéi Darussalam est résolu à promouvoir les droits et le bien-être des personnes autrement capables ; à cette fin, il travaille avec l'ASEAN à l'élaboration d'un Plan d'action régional de sensibilisation aux droits des personnes handicapées dans la communauté de l'ASEAN.

97. Le Comité spécial sur les personnes âgées et les personnes handicapées a été chargé de revoir un programme d'action en faveur des personnes autrement capables qui concerne leur épanouissement et leur bien-être, ainsi que les mesures de protection sociale et de soutien à leur intention. Le programme d'action révisé met en avant diverses initiatives visant à garantir : l'égalité des droits et des chances s'agissant de l'accès des personnes autrement capables au développement local et national ; un accès à des soins de santé de qualité et aux droits reconnus par la loi ; une protection sociale et des services d'adaptation et de réadaptation ; l'accès aux équipements, aux bâtiments et aux transports. Les dispositions de la Convention ont été intégrées dans le programme d'action pour assurer le respect des obligations internationales. Ce programme d'action, adopté par le Conseil national chargé des questions sociales, est un document vivant, dont certaines stratégies ont déjà été mises en œuvre.

98. En 2015, l'ordonnance de 2014 sur le contrôle des bâtiments et le règlement de 2014 sur le contrôle des bâtiments sont entrés en vigueur. Ils visent à garantir que les bâtiments publics et privés disposent d'équipements assurant un accès sans obstacle aux personnes handicapées. Depuis le 1^{er} novembre 2018, tous les bâtiments doivent fournir un accès sans entrave aux personnes autrement capables.

99. Le Comité d'examen des directives a été formé en décembre 2017 pour élaborer la première version des *Directives sur la conception de bâtiments adaptés aux personnes autrement capables*⁵⁹. Ce comité, dirigé par l'Autorité responsable de l'industrie de la construction et du contrôle des bâtiments, est constitué de représentants des secteurs public et privé et d'ONG. Les directives, publiées en novembre 2018, accordent une large place aux besoins supplémentaires des personnes autrement capables. Des prescriptions obligatoires ont été introduites pour réduire les barrières environnementales afin que les personnes autrement capables puissent pleinement utiliser les installations et les équipements des bâtiments. Étant donné que le Brunei se prépare à un vieillissement rapide de sa population et qu'il œuvre en faveur d'une société plus inclusive, les directives mettent également l'accent sur le principe de conception universelle et sur les mesures qui

bénéficient à un large éventail de personnes, y compris aux parents ayant des enfants en bas âge, aux jeunes et aux personnes âgées. Les directives contiennent de nouvelles prescriptions visant à améliorer l'accessibilité des routes, couloirs et chemins pour répondre aux besoins des personnes âgées à mobilité réduite, toujours plus nombreuses, et des personnes en fauteuil roulant. Elles exigent enfin que les bâtiments fréquentés par des familles disposent d'installations adaptées à leurs besoins, par exemple des toilettes adaptées aux enfants et des salles d'allaitement pour les mères.

100. Le Gouvernement verse des pensions et allocations mensuelles aux personnes autrement capables et aux personnes à leur charge : pensions pour les personnes aveugles, allocations pour les personnes ayant des troubles mentaux et pensions et allocations pour personnes handicapées. En 2018, le Gouvernement a encore progressé dans l'amélioration de la protection sociale et du bien-être des enfants de moins de 15 ans autrement capables en leur accordant une allocation mensuelle de 150 dollars du Brunéi. Au mois de décembre 2018, 610 personnes au total recevaient cette allocation.

101. Le Conseil paralympique du Brunéi Darussalam est l'organisme chargé de soutenir les athlètes nationaux autrement capables et de défendre leur cause⁶⁰. Il travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports pour assurer le développement de ces athlètes en fournissant des installations sportives, des entraîneurs et un appui financier en vue de leur participation à des compétitions, ainsi qu'au travers du Programme d'incitation à l'excellence dans le sport. Ces athlètes ont pris part à des manifestations sportives régionales et internationales⁶¹.

102. Le Brunéi Darussalam cherche actuellement à remédier au chômage des personnes autrement capables en menant des initiatives dans les secteurs public et privé⁶². Une base de données centralisée sur la situation professionnelle de ces personnes est en cours d'élaboration.

103. Le Gouvernement a conscience du rôle joué par les ONG, qui complètent ses programmes en faveur des personnes autrement capables et s'emploient à mieux faire connaître leurs besoins et leurs droits. En 2016, le Conseil pour le bien-être des personnes autrement capables a été établi en coopération avec le Département du développement communautaire. Ce conseil, dont les membres sont issus de différentes organisations de personnes handicapées, met l'accent sur le développement et le bien-être des personnes autrement capables.

104. Le Brunéi Darussalam continue de s'employer à renforcer ses capacités et ses compétences afin de pouvoir développer au maximum les aptitudes potentielles des personnes autrement capables.

Santé⁶³

105. Le programme *Wawasan Brunei 2035* insiste sur l'importance des soins de santé, qui constituent l'un des principaux secteurs d'investissements publics dans le développement humain. L'amélioration de la qualité de vie est garantie par la planification et la mise en œuvre d'un régime de santé qui vise à assurer une couverture sanitaire universelle dans le pays à tous les niveaux. Le système de santé couvre de manière exhaustive tous les aspects de la promotion de la santé, de la prévention et de la maîtrise des maladies, du traitement et de la réadaptation. Le Gouvernement a fait construire 4 hôpitaux, 14 centres de santé, 3 cliniques de santé et 4 cliniques de santé maternelle et infantile, en plus d'établir 3 cliniques itinérantes et 2 services médicaux volants.

106. L'ordonnance de 2014 sur la santé mentale est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014, remplaçant la loi de 1929 sur la démence (chap. 48). Elle vise à assurer l'égalité, la non-discrimination et la responsabilité partagée des parties prenantes dans la prise en charge et le traitement des personnes présentant des troubles mentaux. Elle a aussi pour objectif de garantir l'utilisation d'une approche globale de la prise en charge et du traitement qui soit axée sur le patient, notamment dans le cadre de sa réadaptation et de sa réintégration dans la communauté. Certaines dispositions visent des catégories spéciales de patients, par exemple ceux n'ayant pas la capacité de consentir à un traitement. D'autres

dispositions protègent les personnes présentant des troubles mentaux qui risquent de faire l'objet de maltraitance ou de négligence, ainsi que les personnes incapables de gérer leur vie ou leurs biens.

107. Les Brunéiens continuent d'avoir accès à des soins médicaux et à des soins dentaires qui leur sont facturés la somme symbolique de 1 dollar du Brunéi. Sont notamment fournis des services de santé maternelle et infantile de qualité couvrant les programmes de vaccination et les examens prénatals, ce qui a grandement contribué à réduire les taux de mortalité maternelle⁶⁴ et infantile⁶⁵. Ces progrès ont permis au pays d'atteindre les objectifs et cibles de développement durable liés à la santé.

108. Le Plan d'action multisectoriel du Brunéi Darussalam pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2018 s'articule autour de cinq objectifs :

- a) Réduire la consommation de tabac ;
- b) Promouvoir une alimentation saine et équilibrée ;
- c) Accroître la pratique de l'activité physique ;
- d) Repérer les personnes risquant de contracter des maladies non transmissibles ;
- e) Améliorer la qualité des soins et la prise en charge des maladies non transmissibles.

109. Diverses mesures ont été mises en œuvre, et le Plan d'action multisectoriel 2013-2018 sera évalué début 2019 pour apprécier leur efficacité. Le groupe de travail multisectoriel sur la santé créé en février 2017⁶⁶ a établi cinq équipes intersectorielles chargées des thèmes suivants :

- a) Moyens de donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie ;
- b) Amélioration de l'alimentation au Brunéi Darussalam ;
- c) Soutien aux communautés actives ;
- d) Réduction du tabagisme ;
- e) Santé mentale.

110. En novembre 2017, le Brunéi Darussalam a parachevé le Plan-cadre pour l'ensemble du système et des infrastructures sanitaires, qui comprend sept stratégies clefs et 90 initiatives qui tiennent compte des indicateurs sanitaires mondiaux recommandés par l'OMS. Le Plan-cadre est un outil important qui guide le Ministère de la santé et les autres acteurs concernés dans le renforcement du système et des infrastructures de santé du pays. Il appuie la réalisation des objectifs du programme *Wawasan Brunei 2035* qui concernent l'amélioration de la qualité de vie des personnes.

111. Le Brunéi Darussalam est résolu à garantir une prise en charge efficace de la démence grâce à la formation des soignants et des praticiens et à leur intervention à un stade précoce, notamment en instaurant une collaboration entre les ministères compétents et avec les ONG. En août 2017, le Brunéi Darussalam a organisé un programme de formation de formateurs visant à renforcer les compétences en matière de prise en charge de la démence conjointement avec le Bureau régional Asie-Pacifique de l'organisation Alzheimer's Disease International et la Alzheimer's Disease Foundation Malaysia. Des fonctionnaires du Ministère de la santé et du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports y ont participé. L'ONG Demensia Brunei⁶⁷, créée en décembre 2017, a organisé une formation professionnelle de deux jours sur les soins en matière de démence en vue de susciter une prise de conscience sur la question.

112. En janvier 2019, le Ministère de la santé a mis en place une ligne téléphonique nationale spécialisée en santé mentale. À cette fin, les fonctionnaires du Ministère ont suivi une formation initiale sur les politiques et procédures en septembre 2018.

113. En 2016 et 2017, le Brunéi Darussalam a assuré la présidence du Conseil des ministres de la santé de l'ASEAN, ainsi que de la Réunion de hauts fonctionnaires de l'ASEAN sur le développement sanitaire, à l'occasion de laquelle le Programme de

développement sanitaire de l'ASEAN pour l'après-2015 a été parachevé. Ce programme définit les priorités de la région de l'ASEAN en matière de santé, qui complètent les engagements pris au titre des objectifs de développement durable.

114. Plusieurs projets sont actuellement menés au Brunéi Darussalam dans le cadre du Budget-programme de l'OMS pour renforcer les capacités des responsables de la santé publique et continuer à améliorer le système de santé du pays. Le Ministère de la santé a demandé l'assistance technique de l'OMS, notamment en ce qui concerne la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, la santé publique, les produits pharmaceutiques et les soins de santé primaires.

115. Les projets menés à bien en 2016 et 2017 dans le cadre du Budget-programme de l'OMS sont les suivants :

- a) Promotion d'une alimentation saine au Brunéi Darussalam ;
- b) Étude sur les facteurs qui favorisent ou entravent la mise en œuvre de programmes promouvant un mode de vie sain sur le lieu de travail ;
- c) Systèmes de santé : Politiques, stratégies et plans nationaux en matière de santé (atelier sur l'évaluation des technologies de la santé).

116. Deux programmes sont à l'étude avec l'OMS au titre du Budget-programme 2018-2019 :

- a) Évaluation des besoins des services et programmes de santé adaptés aux adolescents ;
- b) Évaluation du Plan d'action multisectoriel du Brunéi Darussalam pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2018 et élaboration du nouveau Plan d'action multisectoriel pour la période 2020-2025.

117. Le Brunéi Darussalam est conscient de la nécessité de disposer de professionnels de santé qualifiés en nombre suffisant. L'institut des sciences de la santé *Pengiran Anak Puteri Rashidah Sa'adatul Bolkiah*, qui a été établi en 2000, forme un grand nombre d'infirmières, et le Gouvernement continue d'accorder des bourses aux étudiants en médecine. Pourtant, au niveau local, le pays fait toujours face à une pénurie de professionnels de santé et en particulier de médecins.

118. Les autres difficultés auxquelles se heurte le pays, qui sont aggravées par la hausse des coûts des soins subventionnés par le Gouvernement, consistent notamment à s'adapter :

- a) À l'évolution des maladies épidémiques, le Brunéi Darussalam étant confronté à une prévalence accrue des maladies non transmissibles, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles maladies transmissibles et à la réapparition d'anciennes ;
- b) Au changement démographique, compte tenu du vieillissement de la population brunéienne.

Éducation⁶⁸

119. L'éducation et la valorisation du capital humain sont deux priorités clefs des politiques de développement à long terme du Brunéi Darussalam, comme le prévoit le programme *Wawasan Brunei 2035*. Le taux d'alphabétisation dans le pays est supérieur à 95 %, et les taux de scolarisation bruts dans le primaire et dans le secondaire sont de 100 %.

120. D'après l'indice de développement durable de 2018 publié par la Fondation Hinrich, le Brunéi Darussalam fait partie des pays réalisant des progrès significatifs en ce qui concerne le niveau d'instruction. En 2018, le nombre d'élèves ayant obtenu des notes comprises entre A et C aux cinq matières de l'évaluation réalisée en école primaire a augmenté de 2,83 % par rapport à 2017⁶⁹.

121. En 2018, dans l'optique de renforcer ses partenariats internationaux, le Brunéi Darussalam a reçu deux visites du représentant du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Jakarta⁷⁰.

122. Le Brunéi Darussalam a accompli des progrès considérables s'agissant d'assurer aux étudiantes l'égalité d'accès et l'égalité des chances. Selon un rapport publié par la Coopération économique Asie-Pacifique en septembre 2017, le Brunéi Darussalam était le pays de la région Asie-Pacifique ayant le plus d'étudiantes diplômées en sciences, soit environ 67 % dans l'enseignement supérieur.

123. Pour que l'enseignement soit pleinement accessible à tous, le Gouvernement applique depuis 2007 la loi sur l'enseignement obligatoire (chap. 211). La loi fixe le nombre d'années de scolarité obligatoire à neuf pour tous les enfants, quels que soient leur origine sociale, leur sexe et leurs capacités. Elle est complétée par une politique de scolarité sur douze ans, qui encourage les élèves à achever au moins leurs études secondaires. Depuis 2013, le Gouvernement met également en œuvre la loi sur l'éducation religieuse obligatoire (chap. 215) pour les élèves musulmans, qui prévoit sept années d'enseignement islamique obligatoire.

124. En 2018, le Ministère de l'éducation a élaboré un plan stratégique quinquennal relatif à l'enseignement, qui vise à renforcer et à développer les compétences. L'objectif est d'assurer un accès universel, égal et équitable à un enseignement de qualité et d'encourager les partenariats actifs entre les parties prenantes, au bénéfice des apprenants. Le plan met l'accent sur les besoins des apprenants en matière d'éducation permanente, et en particulier sur l'acquisition de compétences conformes aux tendances mondiales.

125. Le Brunéi Darussalam a élaboré la Politique relative à l'enseignement spécialisé, afin de mettre en place un système éducatif répondant aux besoins de tous les enfants, y compris les enfants autrement capables. Un certain nombre de programmes de soutien sont mis en œuvre, par exemple le programme d'aide à l'apprentissage et le programme d'enseignement préprofessionnel, et des séminaires, ateliers et débats sur l'enseignement spécialisé et inclusif sont organisés à l'intention des enseignants, des parents et du grand public. Les élèves ayant des besoins spéciaux reçoivent en outre une aide à l'apprentissage de la part d'enseignants spécialisés ainsi que des services de soutien fournis par le Groupe de l'éducation spécialisée du Ministère de l'éducation.

126. Le Brunéi Darussalam a mis au point une norme d'enseignement nationale dans l'optique de concrétiser l'objectif fixé dans le programme *Wawasan Brunei 2035* qui veut qu'au moins 90 % des enseignants atteignent au minimum le niveau 3 de la norme (le niveau 5 étant le plus élevé). Cette norme a été créée pour garantir la qualité des cours dispensés par les enseignants. L'accent est donc mis sur la qualité de l'enseignement, qui doit être assurée au moyen de la formation continue, l'objectif étant de garantir que le programme et la pédagogie soient adaptés et de doter les enseignants des compétences requises.

127. Depuis 2016, la norme du Brunéi Darussalam en matière de lecture, d'écriture et de calcul sert de référence nationale à toutes les écoles appliquant le programme « Système d'éducation nationale pour le XXI^e siècle » (SPN 21). Elle vise à garantir que les élèves parviennent à un haut niveau de compétence en matière de lecture, d'écriture et de calcul à la fin de chaque année scolaire, l'accent étant mis sur l'enseignement, les évaluations et le soutien scolaire.

128. Le Gouvernement investit dans des mesures ayant pour objectif d'assurer la formation adéquate et l'épanouissement professionnel des enseignants. Comme suite à la transformation de la formation technique et professionnelle, on constate un regain d'intérêt pour l'apprentissage, qui est reconnu comme faisant partie intégrante de la formation professionnelle. Le SPN 21, qui est axé sur la demande, intègre maintenant des méthodes d'enseignement et d'apprentissage innovantes qui cadrent avec diverses mesures prises par le Gouvernement pour former une main-d'œuvre qualifiée et compétitive.

129. Plusieurs initiatives ont été entreprises pour répondre aux besoins des élèves issus d'un milieu défavorisé⁷¹. De plus, le Ministère de l'éducation coopère activement avec la Banque islamique du Brunéi Darussalam, le secteur privé et des ONG pour offrir un soutien et une assistance sous différentes formes, notamment un soutien financier, à divers groupes vulnérables⁷². Il travaille aussi avec plusieurs institutions et ONG, notamment le Ministère de la santé et l'ONG brunéienne AIDS Council, en vue de sensibiliser les élèves aux problèmes de santé, notamment le VIH/sida.

130. Une association parents-enseignants a été créée pour que les écoles puissent engager un dialogue avec les parents au sujet du bien-être, de l'épanouissement et des progrès des élèves. Cette association permet aux enseignants et aux parents de se consulter sur les moyens d'améliorer l'enseignement dispensé aux élèves de manière générale⁷³.

131. Le Gouvernement propose des programmes de formation en cours d'emploi aux fonctionnaires pour faire en sorte qu'ils renforcent leurs compétences. De plus, un programme quinquennal de renforcement des capacités a été établi en 2012 à l'intention des employés du secteur privé, avec pour objectif d'améliorer leurs qualifications universitaires et professionnelles pour qu'ils soient plus compétents et compétitifs sur le marché du travail. En outre, dans le cadre du Programme de formation et d'emploi, les élèves quittant l'enseignement secondaire sont formés pour acquérir des compétences dans divers domaines et entrer facilement sur le marché du travail.

132. Le Brunéi Darussalam s'efforce en permanence d'améliorer son système d'enseignement pour garantir la qualité de l'éducation et le haut niveau de qualification de sa main-d'œuvre, et ce, au moyen de l'analyse comparative de son système, du partage de meilleures pratiques et d'une coopération technique avec d'autres pays. Il convient également de renforcer la coopération avec des organisations internationales telles que l'UNESCO, l'ASEAN, l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est (OMEASE) et l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) en vue d'atteindre les objectifs nationaux, régionaux et mondiaux en matière d'enseignement.

Apatrides⁷⁴

133. Au Brunéi Darussalam, la marche à suivre pour obtenir la nationalité est expliquée dans la loi sur la nationalité (chap. 15), conformément à laquelle les non-ressortissants, y compris les apatrides, ayant le statut de résident permanent peuvent être naturalisés s'ils remplissent certains critères, qui concernent par exemple la durée de résidence, la maîtrise du malais et la connaissance de la culture et des traditions brunéiennes. Entre 2013 et décembre 2018, 1 275 apatrides ont obtenu la nationalité.

134. Étant donné les conditions socioéconomiques favorables et la stabilité politique du pays, il est logique que le Brunéi Darussalam attire les étrangers, qui restent dans le pays pour diverses raisons telles que le travail et les affaires. Le Brunéi Darussalam continuera d'examiner l'incidence de cette situation et de prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que les intérêts du pays soient pleinement protégés et sauvegardés.

135. La loi sur la nationalité (chap. 15) vise à prévenir l'apatridie et à en réduire les risques de la manière suivante :

- a) Les mineurs peuvent se faire enregistrer comme ressortissants chaque fois que Sa Majesté le juge à propos (sect. 6) ;
- b) Les femmes étrangères qui sont mariées à un ressortissant brunéien ou qui l'ont été peuvent obtenir la nationalité brunéienne par enregistrement (sect. 5, par. 6) ;
- c) Un résident permanent (apatride) peut obtenir la nationalité en déposant une demande conformément aux règles établies au paragraphe 1 de la section 5 et au paragraphe 1 de la section 8 de la loi ;
- d) Le Brunéi Darussalam ne recourt pas à la déchéance de la nationalité si elle entraîne l'apatridie (sect. 9, par. 3).

136. Même si le pays n'est pas signataire de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, le Gouvernement délivre à ses résidents permanents apatrides un certificat d'identité pour leur permettre de voyager à l'étranger et de revenir dans le pays.

137. Pour favoriser la reconnaissance des résidents permanents apatrides, le Gouvernement veille à l'application inclusive de la loi sur l'enregistrement des naissances et des décès (chap. 79), qui dispose que la naissance sur le territoire de tout enfant,

y compris d'un enfant apatride, doit être inscrite à l'état civil et que les statistiques correspondantes doivent être établies.

138. Les autorités compétentes du Brunéi Darussalam mènent en outre dans tout le pays des campagnes de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances et des décès et sur des questions liées à l'immigration et à la nationalité. En 2018, des actions de sensibilisation ont été organisées au sujet de la loi sur l'enregistrement des naissances et des décès et ses règlements d'application à l'intention des responsables des *mukims*⁷⁵ et des chefs de village.

Traite des personnes⁷⁶

139. Le Brunéi Darussalam a pris diverses mesures pour renforcer la législation et son application afin de prévenir la traite des personnes, notamment l'ordonnance de 2004 relative à la traite et au trafic illicite des personnes, qui interdit la traite des adultes et des enfants aux fins de leur exploitation et érige de tels actes en infractions passibles de peines pouvant aller jusqu'à trente ans d'incarcération.

140. En 2016, le Brunéi Darussalam a modifié la section 236 A du Code de procédure pénale afin d'autoriser les victimes à témoigner par vidéo en direct dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure de jugement, d'appel ou autre si le tribunal l'estime opportun dans l'intérêt de la justice. Des directives normalisées pour les entretiens sont également appliquées pour repérer les possibles victimes pendant les interventions liées à des soupçons de traite des personnes.

141. Le Gouvernement a réalisé des progrès dans sa lutte contre la traite des personnes en renforçant les capacités des procureurs et des agents des forces de l'ordre grâce à une coordination interinstitutions et à des programmes et ateliers de formation régionaux organisés par l'ASEAN. Le Brunéi Darussalam a également sollicité une assistance technique à cette fin.

142. L'unité d'enquête sur la traite des êtres humains de la Police royale du Brunéi Darussalam a intensifié ses efforts et s'emploie désormais à déceler les signes de traite des personnes dans les affaires de prostitution, de non-paiement des salaires, de travailleurs fugitifs ou d'exploitation sur le lieu de travail. L'unité traite également les affaires qui lui sont transmises par d'autres services en cas de soupçons de traite des personnes. Des enquêtes de l'unité ont donné lieu à des poursuites pour des infractions non constitutives de traite, par exemple pour trafic de personnes ou pour violation du droit du travail ou de la loi sur la protection des femmes et des filles (chap. 120)⁷⁷.

143. Pour protéger les victimes de la traite des personnes, le Brunéi Darussalam a élargi les mesures de protection qui leur sont accordées pendant les procédures judiciaires et appliqué des procédures d'identification des victimes dans le cadre du renforcement des enquêtes liées aux allégations de violations du droit du travail pouvant être assimilées à la traite.

144. En matière de prévention, le Brunéi Darussalam a poursuivi ses efforts en organisant des formations destinées aux fonctionnaires des services du travail et de l'immigration et aux ONG. Des campagnes de sensibilisation ont également été menées concernant les infractions relatives à l'immigration, aux passeports, à la traite et au trafic de personnes, ainsi que les peines applicables en cas de violation des droits des travailleurs.

145. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports continue d'assurer son rôle dans la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants en offrant un refuge aux victimes de la traite. S'agissant des cas confiés au Département du développement communautaire en vue d'une protection, les victimes sont hébergées et prises en charge.

146. Le Brunéi Darussalam prend au sérieux les questions relatives à la traite des personnes et participe activement aux activités menées au niveau international en vue de combattre ce phénomène mondial. Le Brunéi Darussalam collabore avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et a pris part à diverses rencontres régionales et internationales sur le trafic illicite de personnes, la traite et le crime transnational.

147. Le Brunéi Darussalam a signé la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants le 22 novembre 2015 et le Consensus de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants le 14 novembre 2017.

Collaboration avec les organismes internationaux de protection des droits de l'homme⁷⁸

148. Le Brunéi Darussalam participe régulièrement aux réunions et aux activités de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN. La Commission organise chaque année un dialogue avec les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN, tient des discussions avec des interlocuteurs tels que les États-Unis et l'Union européenne, et collabore avec l'ONU et les organismes des Nations Unies⁷⁹.

149. Pour promouvoir les droits de l'homme au niveau régional, le Brunéi Darussalam verse des contributions annuelles au Fonds de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN et contribue à l'élaboration des études thématiques de la Commission, notamment au sujet de l'aide judiciaire. Le Brunéi Darussalam travaille actuellement avec d'autres États membres de l'ASEAN sur des études thématiques concernant le droit à l'éducation, le droit à la paix, le droit à la vie et la justice pour mineurs.

150. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports continue de mener, dans un esprit de coopération, un dialogue constructif et des consultations avec des organisations régionales et internationales de protection des droits de l'homme. Parmi ces organisations figurent l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et le Secrétariat de l'ASEAN. En particulier, le Brunéi Darussalam coopère activement avec l'UNICEF depuis 2017 en vue de mettre en place des collaborations et des programmes de formation. En outre, il a collaboré avec les bureaux du PNUD et de l'UNICEF basés à Kuala Lumpur respectivement en 2017 et 2018, dans le cadre de projets menés au titre du volet consacré au Brunéi Darussalam du Programme de formation de pays tiers du Commonwealth.

151. Le Brunéi Darussalam participe activement à diverses manifestations régionales et internationales relatives aux droits de l'homme afin de renforcer ses connaissances spécialisées et ses capacités en la matière⁸⁰. Des renseignements complémentaires figurent à l'annexe 3.

152. Le Brunéi Darussalam se réjouit à l'idée d'échanger expériences et meilleures pratiques avec d'autres pays et de collaborer avec les organismes des Nations Unies compétents pour recevoir un appui technique et des services de renforcement des capacités, dans le but d'intensifier les efforts déployés en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans le pays. S'agissant des conventions internationales auxquelles il est partie, le Brunéi Darussalam aurait besoin d'avis d'experts pour mieux comprendre les obligations qu'implique leur application.

V. Conclusion

153. Le Brunéi Darussalam est un petit pays faiblement peuplé. Ses solides valeurs religieuses, son riche patrimoine culturel et ses traditions constituent le fondement même de l'identité unique des Brunéiens – communauté aimante, pacifique et respectueuse – et ils doivent être préservés. Autant de raisons qui expliquent pourquoi le pays est connu pour être un havre de paix.

154. Chacun doit comprendre que la diversité des valeurs culturelles, traditionnelles et religieuses dans le monde implique qu'il n'existe pas de modèle unique. C'est pourquoi il est nécessaire de ménager une marge de manœuvre et d'encourager le respect et la compréhension entre pays, en particulier à l'égard des petits pays qui luttent pour préserver leurs valeurs religieuses et culturelles ainsi que leurs traditions alors que la communauté internationale exige toujours plus de conformité.

155. Il est évident que le Brunéi Darussalam a globalement réussi à faire en sorte que sa population vive dans l'harmonie et la prospérité. En mettant en œuvre le programme *Wawasan Brunei 2035*, le Gouvernement continuera de protéger et de garantir les droits fondamentaux de sa population et d'assurer un accès aux services élémentaires en matière de soins de santé, d'éducation, d'alimentation et de logement. Le Brunéi Darussalam poursuivra également ses efforts visant à renforcer ses capacités nationales, notamment en collaboration avec les ONG locales, d'autres gouvernements et des organisations intergouvernementales régionales et internationales.

Notes

- ¹ Recommendation 84, 108 and 166.
- ² The main role of the Council is to provide intensive and systematic support towards implementing initiatives by government agencies to realise the outcome of the *Wawasan Brunei 2035*.
- ³ Recommendation 181.
- ⁴ Members of the Special Committee consists of officers from Ministry of Foreign Affairs; Ministry of Finance and Economy; Ministry of Education; Ministry of Primary Resources and Tourism; Ministry of Development; Ministry of Health; Ministry of Culture, Youth and Sports; Ministry of Religious Affairs; Ministry of Home Affairs; Ministry of Transport and Infocommunications; Employees Trust Fund (TAP); Authority for Info-Communications Technology Industry (AiTi); Authority Monetary Brunei Darussalam (AMBD); and the *Supreme Council of Wawasan Brunei 2035*.
- ⁵ Recommendation 108 and 159.
- ⁶ The Monthly Zakat Distribution is given for a period of two years and distributed once the applicants met all of the required criteria.
- ⁷ The Government categorises the poor as those who are unable to provide for more than half what is needed for themselves and their whole family.
- ⁸ The Government categorises the destitute as those who are unable to provide for less than half what is needed for themselves and their whole family.
- ⁹ This includes the Monthly Financial Distribution, Basic Needs Financial Distribution, School Financial Distribution and the Housing Rental Payment Distribution.
- ¹⁰ Refer to paragraph 94.
- ¹¹ To assist participants in seeking employment including preparing a resume and job application letters.
- ¹² Designed by the DCD in collaboration with DARE to help beneficiaries market their products through social media and provide business skills training.
- ¹³ Offered to beneficiaries to provide them with skills training.
- ¹⁴ Targeted for children of the beneficiaries by providing guidance and training to develop their mind-set and produce skilled youth.
- ¹⁵ Recommendations 162 and 165.
- ¹⁶ Kampung Ayer or Water Village is where houses are built on stilts along the Brunei River situated in the country's capital, Bandar Seri Begawan.
- ¹⁷ Recommendation 174.
- ¹⁸ The current water tariff in Brunei is the lowest in the region (BND0.11 per m³ for the first 54.54m³ of permanent housing and BND0.44 per m³ thereafter the first 54.54m³).
- ¹⁹ 58% of centralised sewer system and 34% using septic tank. The remaining 8% without access to sanitation is for Kampung Ayer and very small residential proportion in remote area.
- ²⁰ Recommendations 111, 121 and 123.
- ²¹ The concept of the national philosophy of MIB is enshrined in the Brunei way of life, culture and traditions as well as in the Brunei centuries old system of administration. The 1959 Constitution of Brunei Darussalam provides that the Malay language is the official language; Islam as the official religion and the monarchy as the supreme executive authority to rule over the country.
- ²² The tolerance of Islam towards other religion is illustrated in the Holy Quran and the teachings of Prophet Muhammad (pbuh). The Holy Quran stated in Surah Al-Kafirun verse 6, "*For you is your religion and for me is my religion*". Moreover, the Holy Quran stated in Surah Al-Baqarah verse 256: "*There is no compulsion in religion*". This indicates that everyone is free to practice his religion according to his own beliefs. The teachings are laid down in the Medina Charter enacted by Prophet Muhammad (*peace be upon him*) to ensure harmony and stability in a plural society.
- ²³ As an Islamic country, Brunei adheres to Islamic principles as stated in the Holy Quran which emphasises racial harmony such as in Surah Al-Hujurat verse 13: "*O Mankind, We created you from a single (pair) of a male and a female, and made you into nations and tribes, that you may know each other.*"
- ²⁴ Refer to paragraph 42.
- ²⁵ Refer to paragraph 40.
- ²⁶ The earliest record of inter-racial marriage in Brunei was between Princess Ratna Dewi, daughter of

- Sultan Muhammad Shah (1363–1402) of Brunei and Ong Sum Ping from China.
- ²⁷ In June 2012, Brunei became a member of the UNAOC Group of Friends, in support of its efforts to promote better understanding among different faiths and civilisations. Brunei underlines the importance of harmonious relations among different races and faiths to ensure continued peace and stability in the country. The country also continues to participate in meetings related to interfaith dialogue and encourages government officers and leaders of religious communities to attend international interfaith meetings.
- ²⁸ This includes the 2014 ASEM High-Level International Conference on Intercultural and Interfaith in St. Petersburg, Russia; the 2014 Global Forum in Bali, Indonesia; the 2016 UN Alliance of Civilisations (UNAOC) Focal Points Meeting in Doha, Qatar; the 2016 Global Forum in Baku, Azerbaijan; the 2018 UNOAC in New York, US; and ASEAN Youth Interfaith Camp 2017 and 2018. On 13 November 2017, Brunei signed the *ASEAN Declaration on Culture of Prevention (CoP) for a Peaceful, Inclusive, Resilient, Healthy and Harmonious Society*.
- ²⁹ Recommendations 59, 62, 92 and 122.
- ³⁰ The Civil Court and the Syariah Court.
- ³¹ BND 1 = USD 0.73.
- ³² Recommendations 84, 96, 100, 107 and 168.
- ³³ Refer to Annex 1.
- ³⁴ The Inter-agencies consist of the Prime Minister's Office (PMO); Ministry of Defence; Ministry of Foreign Affairs (MFA); Ministry of Home Affairs (MOHA); Ministry of Education (MOE); Ministry of Development (MOD); Ministry of Health (MOH); Ministry of Religious Affairs (MORA); Ministry of Culture, Youth, and Sports (MCYS); Attorney General's Chambers (AGC); Royal Brunei Police Force (RBPF); Narcotics Control Bureau (NCB); Department of Immigration and National Registration; Department of Labour; and Department of Economic Planning and Development.
- ³⁵ Such as educational preventive programmes; road shows; awareness campaigns; fund-raising activities; and talks to the community and institutions. Outreach programmes are conducted in conjunction with women, youth groups, uniformed personnel, and government officers.
- ³⁶ Recommendations 91, 96, 101, 108, 135 and 175.
- ³⁷ The MKIS has five Special Committees: the Special Committee on Poverty; Special Committee on Community's Mentality; the Special Committee on Immoral Activities and the Prevention of Crime; the Special Committee on Family Institution, Women and Children; and the Special Committee on Persons with Disabilities and the Elderly. Each Special Committee has its own dedicated POA.
- ³⁸ Refer to Annex 1.
- ³⁹ Roads stretching to approximately 12 kilometres is closed for *Bandarku Ceria*.
- ⁴⁰ Cycling has been declared as a national hobby.
- ⁴¹ Recommendations 39, 42, 54, 79, 84, 96, 99, 100, 101, 103, 104, 116, 124, 133, 135, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, and 168.
- ⁴² The Global Gender Gap Index ranks countries on health, education, economic and political indicators, including wage equality, educational attainment and representation in national government.
- ⁴³ Brunei has risen 24 places to rank 59th among 193 countries in the UN E-Government Survey 2018. Brunei scored high in the Online Service Index (OSI) and high E-Participation Index (EPI) improving from 0.50 to 0.75 points. Brunei ranked 5th within ASEAN.
- ⁴⁴ The Council is an umbrella NGO under which 13 women associations are affiliated including Women's Graduate Association (PSW) and the Girl Guides Association.
- ⁴⁵ Recommendations 28, 39, 40, 82, 84, 90, 93, 96, 99, 100, 103, 104, 116, 138, 139, 140, 141, 142, 168, 183 and 184.
- ⁴⁶ Refer to Annex 1.
- ⁴⁷ Accordingly, no person of the age 15 and below may enter into a contract of employment. Persons above the age of 16 years but whom have not attained 18 years may enter into a contract of employment approved by the Commissioner as not being injurious to the moral and physical development of youths.
- ⁴⁸ The broadened definition to include situations where a woman consents to sexual intercourse with a man in a position of trust or authority or whom she is in a relationship of dependency with.
- ⁴⁹ The Order also provides an increased minimum penalty for offenders who in order to commit rape or facilitate the commission of an offence of rape against a woman, causes hurt to her, puts her in fear of death or hurt, commits a rape against a woman under 14 years of age or abuses a position of authority or trust. Further to this, punishments are also further enhanced in circumstances involving the aggravated rape of females under 14 years of age where the offenders who in order to commit rape or facilitate the commission of an offence of rape against a woman, causes hurt to her, puts her in fear of death or hurt or abuses a position of authority or trust. The amendment also provides an enhanced sentence for offenders who commit sodomy against children under 14 years of age.
- ⁵⁰ Recommendations 84, 96, 100, 102 and 160.
- ⁵¹ DARE is the national SME body with the main goal is to support local businesses in Brunei.

- ⁵² (i) **The Industry Business Academy (IBA)**: Six-month programme launched in July 2016 covering fundamental knowledge on marketing, human resource management, book-keeping, accounting and relevant government processes; (ii) **Micro Business Bootcamp (MBB)**: Developed in 2018 to assist budding entrepreneurs through a two-week entrepreneurship course to equip them with business know-how as well as a one-week physical bootcamp. Then over a six month period, businesses will be monitored by their business coaches during which they will be guided to produce a comprehensive business plan which will allow them to strategically navigate their operations as well as open up opportunities for financing; through grants and loans. The pilot cycle took 69 businesses from ideation to execution and raised BND 40,000 collectively in investment; and (iii) **Accelerate Programme**: Formerly known as Startup Bootcamp, the programme will train participants in product development, business plan creation, securing financing and making sales. At the very end, participants will have the opportunity to take centre stage to pitch their business to a panel of regional investors. The first four cycles saw 254 participants raising BND 929,935 collectively in investment and creating 312 jobs.
- ⁵³ As of December 2018, 1,425 trainees have completed their training, of which 1,041 have started their employment in various industries such as construction, textile, and plant refinery.
- ⁵⁴ For example, Ms. Khairunnisa Ash'ari received the Queen's Young Leaders Award in 2015; and Mr. Mohammad Iqbal Fakhri bin Haji Damit was awarded the Commonwealth Point of Light Award in 2018.
- ⁵⁵ Recommendations 84, 100, 108, 109, 110 and 168.
- ⁵⁶ UN World Population Prospects (2017 revised).
- ⁵⁷ The stakeholders included several PKWEs and Penyuluh, an NGO for the elderly in Kuala Belait.
- ⁵⁸ Recommendations 30, 31, 32, 84, 90, 100, 108, 161, 168 and 189.
- ⁵⁹ With reference to Part IV: Disability and Other Performance Requirements for Buildings of the Building Control Order, 2014 and Sub Section D under the Fifth Schedule: Objectives and Performance Requirements for Design and Construction of Buildings of the Building Control Regulations, 2014, the first edition of the Different Abilities Design Guidelines.
- ⁶⁰ PCBD was registered to Registrar of Societies-ROS Negara Brunei Darussalam on 4th September 2009 and became a member to International Paralympic Committee (IPC) on 19th November 2009.
- ⁶¹ Events included Paralympic Games, Asian Para Games, ASEAN Para Games, Arafura Game as well as several invitation championship such as World Championships, APC Regional Championship and Multi Disability Championship. As of 2018, there are 58 para athletes actively participating in ten-pin bowling, swimming, athletics and badminton.
- ⁶² As of December 2018, out 509 registered with DCD, 53 are employed. For example the *UnikLearn* vocational programme developed in 2018 by *An-Nur Harapan*, a social enterprise. Through the programme, five trainees have secured internships in the Food and Beverage industry after undergoing a six-month of training.
- ⁶³ Recommendations 81, 84, 162, 163, 164, 169, 170, 171, 172, 173 and 178.
- ⁶⁴ Maternal mortality ratio was 0.6 per 1,000 live births in 2017 and has been maintained at a low rate over the last 50 years, which is comparable to other developed countries.
- ⁶⁵ Infant mortality rate was 9.5 per 1,000 live births in 2017, a significant reduction from 17.5 per 1,000 live births in 1980.
- ⁶⁶ The Taskforce is chaired by the Minister of Health and comprising of Permanent Secretaries and designated heads of departments.
- ⁶⁷ The demensia Brunei (dB), which is also a member of Alzheimer's Disease International is an organisation that promotes awareness of dementia, advocates for people with dementia and their families and caregivers, as well as lends support and a voice for people with dementia and caregivers. Their strategies include organising dementia awareness programme and conducting educational sessions on dementia. Since its establishment, they have conducted several Dementia Care Skills Training workshops, awareness programmes and in September 2018, they have organised several activities in conjunction with World Dementia Month.
- ⁶⁸ Recommendations 84, 97, 162, 163, 164, 167, 170, 176, 177, 178, 182, 184, 185, 186 and 188.
- ⁶⁹ 73.58% in 2017 versus 70.75% in 2018.
- ⁷⁰ (i) 16–19 January 2018: to strengthen existing and future partnership between the UNESCO Office in Jakarta and the Government including on possible areas of collaboration on Education for Sustainable Development (ESD) to promote SDG4 on quality education; and (ii) 9–11 May 2018: to further strengthen education collaboration between Brunei and the Office including on ESD, Early Childhood Care and Education (ECCE), Inclusive Education and Global Citizenship Education (GCED).
- ⁷¹ (i) **Miftahun Najaah Scheme**: School materials including textbooks and school uniforms, as well as meals, transportation, and hostel accommodation are provided to disadvantaged students enrolled in preschools, primary and secondary schools; (ii) **Riayah Wa Mahabbah Programme**: Year 6 Primary students facing challenges to go to school are given support in terms of hostel accommodation, night classes, learning materials, and transportation; (iii) **Program Harapan**:

Identified secondary schools and their respective feeder schools (primary schools) were selected based primarily on low Economic Social Cultural Standard (ESCS) and low academic performance. In addition to the Miftahun Najaah Scheme, the Government provides supports such as free breakfast and lunch to the students in those schools. Students on lower academic performance band with potential in technical competencies are given an alternative study path to further develop their potential and marketability for employment. Other initiatives include redeployment of teachers, teachers' training and collaboration with different stakeholders to support disadvantaged schools; and (iv) **Yayasan Sultan Haji Hassanal Bolkiah**: Provides financial assistance and in-kind donations to less fortunate students across the country.

- ⁷² Brunei Council on Social Welfare (MKM); Hear Better Services (HBS); Pusat Ehsan; Society for Management of Autism Related Issues in Training, Education and Resources (Research) (SMARTER); and An-Nur Harapan Sdn Bhd and Progresif Cellular Sdn Bhd.
- ⁷³ In 2018, the MOE held its first PTA Convention which aims to further strengthen engagement between the Ministry and parents. The main objective of this Convention is to convey the MOE Primary Education Initiative and Secondary Education Initiative to parents and communities to enable parents assist the Ministry to improve the national education system. Under the PTA, a number of programmes and activities has been conducted including briefings, workshops and socialisation of educational initiatives with the Student Welfare Section of the Department of Schools and the parents.
- ⁷⁴ Recommendations 79, 80 and 84.
- ⁷⁵ A *Mukim* is the second-level administrative division of Brunei, and the primary subdivision of a district. It is headed by a *penghulu*. There are 38 *Mukims* in Brunei. A *Mukim* is further divided into *kampung* (villages).
- ⁷⁶ Recommendations 52, 84, 90, 94, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148 and 149.
- ⁷⁷ Between 2014 and 2017, nine cases were investigated and 19 arrests made.
- ⁷⁸ Recommendations 83, 90, 98, 112, 113, 114, 115, 116 and 117.
- ⁷⁹ Brunei also participates in a number of AICHR activities including (i) ASEAN Forum on Women's Economic Empowerment; (ii) AICHR Youth Debate on Human Rights; and (iii) ASEAN-EU Policy Dialogue on Human Rights.
- ⁸⁰ Recommendations 59, 62, 83, 84, 90, 92, 95 and 175.
-